



## De la Réserve de biosphère du Luberon à la Réserve de biosphère Luberon-Lure

Le territoire du Luberon appartient depuis 1997 au réseau international des Réserves de biosphère du programme MAB de l'UNESCO. Chaque Réserve de biosphère est soumise à un « examen périodique » décennal qui s'est achevé en 2009 pour celle du Luberon. A cette occasion le territoire en a été étendu vers le nord-est, au-delà du Parc du Luberon, aux communes du versant sud de la Montagne de Lure, ainsi est née la Réserve de biosphère Luberon-Lure. A l'initiative d'un certain nombre d'acteurs locaux et avec l'adhésion des collectivités locales, il est ainsi proposé à tous de s'associer dans une démarche originale de développement local à un réseau mondial de territoires reconnus pour la qualité de leur patrimoine et celle des politiques qui y sont conduites. Le projet a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif ayant associé une quarantaine de représentants des forces vives issus de l'ensemble du territoire de la Réserve de biosphère Luberon-Lure. Il est traduit notamment sous la forme d'une carte de zonage selon les demandes de l'UNESCO en la matière. Le territoire d'extension ne bénéficiant pas encore d'une connaissance aussi fine et une concertation locale restant à poursuivre, il est considéré entièrement comme une zone de « partenariat privilégié » où il faudra identifier dans les années à venir les enjeux principaux qui permettront d'y délimiter des « aires centrales » et des « aires tampons ». La proposition portée par le PNR du Luberon a été validée par le Comité international de coordination de l'UNESCO le 2 juin 2010, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Internet du Parc du Luberon.